

Régime indemnitaire ...

...La discrimination salariale, une réalité pour les IPCSR !

Avril 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date de l'adhésion au RIFSEEP* le SANEER a constamment œuvré à la revalorisation du régime indemnitaire des IPCSR.

Le SANEER a obtenu :

- En 2018, la revalorisation de l'IFSE de 45 % (la prime mensuelle) des IPCSR et DPCSR affectés en Ile-de-France pour un montant total de 526 900 €
- En 2019, la revalorisation d'un montant de 100 € du CIA (prime annuelle versée en décembre), ce qui a porté le CIA des IPCSR à 250 € et celui des DPCSR à 300 €.
- En 2020, une enveloppe catégorielle de 216 750 € a porté le CIA des IPCSR à 410 € et celui des DPCSR à 440 €.

Ces revalorisations sont à porter au crédit de notre seule organisation syndicale.

* régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel



EN 2022, LE DÉCROCHAGE INDEMNITAIRE, UNE RÉALITÉ POUR LES IPCSR

Le SANEER constate que le corps des IPCSR est victime d'un véritable **décrochage indemnitaire** qui peut être qualifié de **discrimination salariale**. En effet, depuis le 1er janvier 2022, les agents de la filière administrative ont obtenu une forte revalorisation de leur IFSE. Pour les secrétaires administratifs, cette revalorisation est comprise entre 576 € et 1375 € selon le grade et l'affectation.

Aujourd'hui, pour les IPCSR, **il ne s'agit plus d'une simple revalorisation du CIA* qu'il faut obtenir mais bien une augmentation forte des deux primes, l'IFSE* et le CIA**, pour les porter au niveau des montants obtenus par nos collègues de la filière administrative.

* indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

* complément indemnitaire annuel

**Le SANEER, 1ère force syndicale de la
filière Éducation et Sécurité Routières**

ETUDE D'UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

L'étude de déroulement de carrière montre de forts écarts indemnitaires entre les IPCSR et les SA.

Dans tous les cas de figure, l'écart de rémunération est toujours en faveur du corps des SA (IFSE+CIA).

- **En services déconcentrés (province)**

Dès la primo affectation **+ 1 309 €**

Suite à une mobilité **+ 1 609 €**

Après avoir atteint le 3ème grade et obtenu 2 mobilités **+ 2 159 €**

- **En services déconcentrés Île-de-France**

Dès la primo affectation **+ 918 €**

Suite à une mobilité **+ 1 218 €**

Après avoir atteint le 3ème grade et obtenu 2 mobilités **+ 1 133 €**

LE SANEER REVENDIQUE LA REVALORISATION DE L'IFSE ET L'ALIGNEMENT DU CIA DES IPCSR SUR CEUX DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS, CORPS ANALOGUE DE CATÉGORIE B

REFUSONS LE DÉCROCHAGE INDEMNITAIRE ET LA DISCRIMINATION SALARIALE !



Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières